

<p>Date de convocation :  28/10/2024</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Corinne BEAL (1).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Aménagement d'une zone de loisirs au Solier – demande de subvention auprès du l'Etat – Fonds Vert.**

**DCM 20241105-21**

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement de la zone de loisirs au Solier.

Il détaille le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	4 988.88 €	Région	3 100.00 €	1.99%
MOE	13 673.75 €	DETR	6 000.00 €	3.86%
Travaux	136 737.50 €	Département	3 000.00 €	1.93%
		Leader	3 400.00 €	2.19%
		Fonds Vert	108 780.09 €	70.00%
		Autofinancement	31 120.04 €	20.03%

**AR Prefecture**

043-214300873-20241105-DCM20241105\_21-DE  
Reçu le 26/11/2024

TOTAL	155 400.13 €	TOTAL	155 400.13 €	100.00%
-------	--------------	-------	--------------	---------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Fabienne MANOHA et Robert VALLAT et une abstention),

- Valide le projet ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,

Cédric BROUSSARD

**AR Prefecture**

043-214300873-20241105-DCM20241105\_21-DE  
Reçu le 26/11/2024